



Mercredi 12 novembre 2025  
Lycée hôtelier Jean Drouant  
20 rue Médéric - PARIS 17

Introduction.....	3
1) Constats sur les critères de choix des familles .....	4
A. « Le meilleur pour mon enfant ».....	4
B. L'expérience scolaire.....	6
C. Raisons d'ordre pratique .....	7
D. Le coût global .....	8
2) De nombreux freins qui impactent les choix des familles.....	9
A. Prérogatives et choix des collectivités territoriales.....	9
B. Prérogatives du ministère, des rectorats et DSDEN .....	12
C. Impact de l'imaginaire collectif .....	15
D. Place des familles dans le système scolaire .....	16
3 - Préconisations pour renforcer l'attractivité de l'enseignement public .....	19
A. Assurer la présence et l'accessibilité de l'école publique sur tout le territoire.....	19
B. Valoriser l'école publique et améliorer son image .....	19
C. Renforcer la formation et l'accompagnement des personnels .....	20
D. Adapter l'attribution des moyens pour financer et moderniser l'École publique .....	21
E. Revoir la réglementation pour éviter la concurrence déloyale des établissements privés .....	22
F. Mobiliser les familles .....	23
Conclusion .....	24
Annexe 1 : liste des préconisations .....	25
<i>Assurer la présence et l'accessibilité de l'École publique sur tout le territoire .....</i>	25
<i>Valoriser l'École publique et améliorer son image.....</i>	25
<i>Renforcer la formation et l'accompagnement des personnels .....</i>	25
<i>Adapter l'attribution des moyens pour financer et moderniser l'École publique .....</i>	26
<i>Revoir la réglementation pour éviter la concurrence déloyale des établissements privés .....</i>	26
<i>Mobiliser les familles .....</i>	27
Annexe 2 : liste des personnes auditionnées .....	28
Annexe 3 : liste des verbatims recueillis dans les cahiers de doléances .....	29
Annexe 4 : Les enseignements de l'enquête IFOP .....	35

## Introduction

Le CNAL (comité national d'action laïque) est une organisation qui défend l'École publique et la laïcité depuis 1953. Depuis lors, il rassemble parents d'élèves de la FCPE (fédération des conseils de parents d'élèves), personnels de l'éducation nationale à travers le syndicat des enseignants de l'UNSA et sa fédération UNSA Éducation (regroupant 23 syndicats), militants de l'éducation populaire de la ligue de l'enseignement et DDEN (délégués départementaux de l'Éducation nationale).

En 2024-2025, la FCPE a présidé le CNAL et a proposé de travailler sur le thème *Choisir l'École publique !*

D'après un sondage réalisé en septembre 2024, 57 % des Français sont « très attachés » à l'École publique (contre 31 % pour l'école privée) tandis que 9 % s'en disent « pas du tout attachés » (contre 25 % pour l'école privée)<sup>1</sup>. L'ouverture, la volonté de vivre la mixité sociale et l'égalité pour favoriser la notion de « vivre ensemble » mais aussi l'efficacité et la progression sont les raisons évoquées pour la scolarisation dans le service public d'éducation.

L'École publique est un droit, comme tout Service public, tandis que les autres modalités de scolarisation relèvent d'un choix des familles garanti par la liberté d'enseignement. Or, l'inversion du paradigme s'est progressivement effectuée dans certaines régions où l'école privée est désormais hégémonique. Les projections des scientifiques indiquent par exemple que ce sera le cas dans la capitale d'ici quelques années.

Pour autant, les familles sont attachées à l'existence des écoles privées, davantage que la population française : 71 % des parents s'y disent favorables contre 63 % des Français. Mais, entre 1983 et 2025, la comparaison des sondages permet de voir une évolution dans l'opinion des Français qui révèle une forte baisse, de 20 points des Français se déclarant « très favorables ».

*Quels sont les obstacles qui limitent l'accès à l'École publique ? Dans quelle mesure peuvent-ils relever de facteurs échappant au contrôle direct des familles ? Pourquoi certaines familles choisissent-elles l'école privée ? Comment rendre l'École publique plus accessible et plus attractive pour la remettre au centre ?*

Les constats faits par les spécialistes<sup>2</sup> auditionnés par le CNAL se recourent et rejoignent les témoignages de familles<sup>3</sup> et les résultats du sondage IFOP que nous avons diligenté<sup>4</sup>. Plusieurs types de raisons apparaissent. Elles sont multifactorielles. Le CNAL se propose de revenir sur ces raisons ; d'identifier et de définir les responsabilités de chacune et chacun mais aussi de faire des propositions concrètes. Ces dernières ont l'objectif de rendre à toutes les familles le droit à l'École publique, en tant que Service public de qualité, tout au long de la scolarité de leurs enfants. Il est primordial qu'elles puissent disposer des éléments nécessaires à un choix éclairé qui soit en adéquation avec les valeurs qu'elles portent tout en s'assurant de la réussite scolaire et sociale de leur enfant.

---

<sup>1</sup>Note de la fondation Jean Jaurès du 2 septembre 2024 : Rentrée scolaire 2024 : la guerre public-privé aura-t-elle lieu ? - Fondation Jean-Jaurès

<sup>2</sup>Liste des personnes auditionnées en annexe.

<sup>3</sup>Issus d'un cahier de doléances numérique permettant de recueillir des témoignages des familles quant aux contraintes dans le choix (ou non-choix) de la scolarisation de leur enfant. Des extraits sont inclus dans ce rapport pour justifier nos propos. L'ensemble des verbatims est disponible en annexe.

<sup>4</sup>Sondage IFOP réalisé entre le 25 juin et le 7 juillet 2025 auprès de 1000 parents d'élèves métropolitains et complété en octobre 2025 auprès de 1000 Français.

## 1) Constats sur les critères de choix des familles

Nous avons choisi de lister les critères selon les préférences indiquées par les familles dans leurs réponses à l'enquête IFOP<sup>5</sup>. Nous illustrons ces critères par des extraits de témoignages issus des auditions ou de nos cahiers de doléances. Nous reviendrons dans la deuxième partie avec des avis parfois contradictoires vis-à-vis de ces critères<sup>6</sup>.

### A. « Le meilleur pour mon enfant »

Tout parent souhaite l'épanouissement de son enfant et a pour cela des idéaux, souvent normés, qu'il souhaite trouver dans son lieu de scolarisation. Il adopte donc des stratégies visant sa **réussite scolaire** et son **intégration sociale future**.

94 % des parents interrogés affirment que leur enfant est en réussite à l'école. Pour l'affirmer, ils se basent sur les résultats scolaires (94 %), l'épanouissement personnel (93 %), les appréciations des professeurs (93 %) mais moins sur son intégration sociale (87 %).

Par conséquent, la **qualité de l'enseignement** qu'il pense trouver dans son établissement scolaire constitue le critère principal avec 78 % des parents qui le positionnent comme élément déterminant dans leur choix. On peut y associer le **bien-être des élèves** (73 %), le **niveau de sécurité** dans l'établissement (71 %) et le **suivi des élèves** (70 %) qui sont fortement recherchés.

#### a) Réputation des écoles et établissements

Les parents qui souhaitent choisir vont s'appuyer sur la **réputation ou la notoriété** des établissements scolaires et leurs spécificités. Ils vont trouver des informations sur divers sites proposant divers classements, souvent peu fiables. C'est souvent par le **bouche-à-oreille** que les parents obtiennent de l'information sur l'école publique de secteur ou l'école privée en discutant avec leur entourage.

*« Je suis très attachée à l'École laïque pour tous. Néanmoins : niveau d'apprentissage insuffisant pour tous et a fortiori pour les enfants ayant des facilités et/ou qui visent des études supérieures, incivilités nombreuses, absences régulières de professeurs. Les parents concernés indiquent qu'il n'y a quasiment pas une semaine où l'emploi du temps est assuré complètement. <sup>7</sup>»*

Les indicateurs officiels publiés par le ministère (IVAC<sup>8</sup> et IVAL) et les récentes enquêtes de l'OCDE prouvent que les élèves des écoles publiques progressent et réussissent mieux à catégorie sociale équivalente que dans l'école privée. 7 parents sur 10 ignorent ces résultats...

---

<sup>5</sup>Question : Chacun des éléments suivants constitue-t-il une raison pour laquelle nous souhaitiez mettre votre enfant dans une école privée ou publique (selon choix fait) ? Pourcentage de raison « déterminante ». page 47 du rapport IFOP, à retrouver sur le site [www.cnal.info](http://www.cnal.info)

<sup>6</sup>Ces témoignages et propos dans cette première partie ne sauraient porter l'avis des organisations du CNAL. Ils ne font que relater des avis extérieurs. Nous avons cherché à rester neutres sur les constats.

<sup>7</sup>Témoignage d'une maman de Lyon 08, Rhône, le 21/12/2024

<sup>8</sup>IVAC : indice de valeur ajoutée en collège – IVAL : en lycée. Ces indices permettent de connaître la différence entre les attendus en termes de résultats compte tenu de la population accueillie et les résultats finaux, permettant de voir la valeur ajoutée de l'établissement.

Ainsi, l'école privée a l'image d'une école qui ferait mieux réussir ses élèves, les accompagnerait mieux (79 % pour le privé contre 67 % dans le public) notamment quand ils sont en difficulté, assurerait un cadre sécurisant (79 % contre 68 %) où la discipline règne. A l'inverse, le public a souvent une mauvaise image, accusé de « laxisme », « de violence », de « professeurs toujours absents », de « moins bons résultats ». Cette image négative fait peur et fait fuir l'établissement public alors qu'elle ne correspond pas à la réalité.

*« J'ai laissé mes enfants en primaire dans mon quartier dans le public mais au collège le niveau est vraiment limité et je ne sens pas les enfants en sécurité surtout les filles »<sup>9</sup>.*

Les familles sont donc à la recherche d'un **lieu rassurant** pour leur enfant. C'est ce qu'elles pensent trouver en se tournant vers l'école privée. Or, ces écoles sont plus fréquentées par des familles issues de CSP favorisées<sup>10</sup>. Plusieurs chercheurs dont Youssef Souidi, auditionné au cours de nos travaux, ont travaillé sur ce sujet. Ils montrent que les résultats obtenus par les établissements privés relèvent davantage des capacités scolaires des élèves qui y sont scolarisés et de la compréhension des attendus de l'école par les familles elles-mêmes.

En vue d'assurer le parcours futur de leur enfant, les familles peuvent aussi être à la recherche d'**options ou de filières sélectives**, par des pratiques culturelles ou artistiques, par l'apprentissage de langues plus précocement ou de façon plus développée, de méthodes pédagogiques innovantes, de projets tels que des voyages ou sorties scolaires « tape à l'œil ».

### *b) Relation École-familles et coéducation*

La **qualité des relations** entre les parents et l'école influe également sur le choix des parents : qualité de l'accueil, des explications données, de la communication envers les parents au sujet du suivi de l'enfant et des activités mises en place et des projets menés. Elle contribue de fait à l'image et à la réputation de l'école.

Les parents qui choisissent l'école privée (sous ou hors contrat) mettent en avant la **volonté de s'impliquer** au sein de l'école de leurs enfants, pour leur scolarité et pour leur éducation. Ils ont le sentiment de le faire à travers l'effort financier consenti mais aussi avec leur participation lors de travaux d'aménagement ou d'actions de l'APEL<sup>11</sup>. Ils apprécient de se sentir reconnus par l'école comme co-éducateurs et associés aux choix de l'école pour leurs enfants.

Pourtant, l'implication de tous les parents d'élèves est également possible à l'école publique à travers les actions des associations de parents d'élèves et amicales. C'est aussi le cas dans l'action des représentants de parents élus chaque année pour participer aux différentes instances de décision et de consultation à différents niveaux : conseils d'école, conseils d'administration des collèges et lycées et leurs commissions, instances départementales, académiques, nationales. En 2024, ce sont près de 55 % des parents qui ont participé aux élections de ces représentants de parents d'élèves. Le taux augmente petit à petit, montrant une attention sur ce sujet mais il reste une difficulté à trouver des candidats pour les listes.

---

<sup>9</sup>Témoignage d'un parent du Puy de Dôme, Clermont Ferrand, le 20/12/2024

<sup>10</sup>Tandis que la proportion totale de parents sondés a son enfant dans le privé est de 23 % en général, la proportion monte à 40 % pour les catégories aisées (salaire mensuel de plus de 2500€ par personne au sein du foyer). Voir également les travaux des sociologues tels que Pierre Merle, Youssef Souidi, Julien Grenet.

<sup>11</sup>Association des parents de l'école libre, seule association de parents reconnue par le SGEC et qui est par ailleurs imposée aux familles. L'APEL n'est donc ni indépendante ni neutre.

### c) Raisons confessionnelles et éducatives

Le caractère religieux de l'école privée attire les familles croyantes et pratiquantes, attachées à la transmission de valeurs religieuses, à une **identité culturelle ou à la dimension spirituelle** de l'éducation. Cette dimension reste un élément structurant dans les établissements confessionnels juifs et musulmans, où une attention particulière est portée à la préservation de pratiques culturelles et religieuses spécifiques<sup>12</sup>. *A contrario*, le choix d'un établissement religieux relève aujourd'hui moins de la dimension spirituelle *stricto sensu* même si celle-ci peut avoir tendance à revenir ces dernières années.

Ainsi, 55 % de parents croyants pratiquants (63 % chez les catholiques) indiquent choisir le privé pour les valeurs portées (éducatives, religieuses, etc...) contre 39 % des athées. Ils sont la moitié à indiquer que c'est un souhait de préserver leur enfant de discours progressistes liées aux questions de genre ou de sexualité, 78 % de croyants pratiquants contre 23 % des athées.

## B. L'expérience scolaire

Certaines familles se sentent obligées de changer leur enfant d'école à cause du vécu au sein d'un établissement ou d'une classe.

### a) Le climat scolaire

Le nombre d'élèves par classe n'est pas un critère déterminant pour les familles mais il est tout de même regardé (50 % dans le public contre 58 % pour le privé)<sup>13</sup>. Les relations amicales des enfants entrent aussi en considération dans le choix pour près de la moitié des parents.

Cependant, il peut arriver qu'un enfant ne se sente pas bien dans sa classe, qu'il subisse harcèlement ou mal-être :

*« Harcèlement des adultes puis dans un second temps des élèves envers mon fils autiste asperger. »<sup>14</sup>*

*« Mon fils s'est fait harceler car il aime la danse classique, l'opéra, il a un prénom original. Il s'est fait battre, mordre et autre réjouissance. Nous avons trouvé une école privée à deux kilomètres du domicile. »<sup>15</sup>*

La famille est donc à la recherche d'un autre lieu assurant la sérénité, le bien-être voire plus de discipline pour éviter ce genre de situations. Une autre école peut alors offrir une solution de « secours » quand les différentes possibilités ont été épuisées pour trouver une solution. L'école privée est une de ces solutions, sans avoir recours à une dérogation. Cela évite aussi une procédure souvent

---

<sup>12</sup>Sur ce sujet, le livre d'Alexis Da Silva « *Quand des écoles privées religieuses font leur loi !* » est révélateur de dérives ne respectant pas le contrat signé par certains établissements privés associés à l'État

<sup>13</sup>Ces chiffres peuvent interroger car les effectifs sont en moyenne plus élevés dans les classes du privé que dans le public (notamment en éducation prioritaire où les classes sont dédoublées en GS, CP, CE1).

<sup>14</sup>Témoignage d'un parent des Hautes Alpes, Villar Saint Pancrace, le 26/12/2024

<sup>15</sup>Témoignage d'Aurore Mauve Voeltzel de Lyon 06, Rhône le 27/08/2025

longue qui est de fait subie le plus souvent par les victimes<sup>16</sup>. Encore une fois, cela est lié aux attentes des familles en matière éducative en faveur du **bien-être et de l'émancipation** de leur enfant.

Ceci s'observe aussi dans le « zapping » effectué par une partie des familles qui scolarisent leurs enfants dans le public et dans le privé selon les niveaux<sup>17</sup> et selon les besoins ou attendus des familles pour leur enfant.

### *b) Le bâti scolaire*

Des inquiétudes portant sur la sécurité des locaux mais aussi l'offre, sportive par exemple, proposée dans l'enceinte de l'établissement peuvent amener des familles à se tourner vers des lieux de scolarisation offrant aux élèves de meilleures conditions d'apprentissages<sup>18</sup>.

La mise aux normes, l'adaptation au réchauffement climatique, l'entretien des bâtiments par les collectivités contribuent à ce que l'image de l'école par les usagers soit positive. A l'inverse, si ces travaux et aménagement ne sont pas réalisés, certaines familles peuvent se tourner vers d'autres lieux qui leur offriront ces conditions.

## C. Raisons d'ordre pratique

La plupart du temps, inscrire son enfant dans une école plutôt qu'une autre dépend de la **facilité d'organisation** que celle-ci peut proposer.

### *a) par sa proximité*

Quand elle est présente dans le quartier ou la commune. C'est 57 % des parents du public contre 42 % du privé qui donnent ce critère.

### *b) par l'accès à des transports adaptés*

Ces transports doivent être mis en place par la Région ou l'agglomération mais il en existe qui sont proposés par l'école elle-même dans le privé. 54 % des parents du public indiquent les facilités de transport comme un critère déterminant contre 41 % pour ceux qui choisissent le privé.

### *c) par ses horaires*

Les horaires d'ouverture de l'école et la prise en charge des enfants sur le temps périscolaire (cantine, garderie, étude) sur une période qui correspond aux besoins des parents – environ 35 % des familles le classent comme déterminant.

Des raisons liées à l'**organisation familiale et professionnelle** sont avancées par les parents qui doivent trouver une solution de garde lors des **grèves**, que ce soit celles des agents municipaux en charge du périscolaire ou des enseignants.

---

<sup>16</sup>La réglementation a évolué en 2023 concernant les situations de harcèlement, permettant de déplacer les auteurs, dès l'école primaire.

<sup>17</sup>Le sondage donne des chiffres sur l'échantillon : 9 % des familles ne scolarisent que dans le privé, 18 % dans les deux systèmes, 73 % dans le public uniquement.

<sup>18</sup>45 % des parents du public indiquent la qualité des structures et des locaux comme étant un critère déterminant (48 % pour les parents qui choisissent le privé).

*« Grèves à répétition (école, accueil, cantine) qui rend compliqué la conciliation avec une activité professionnelle des 2 parents. École éloignée du domicile. »<sup>19</sup>*

Ainsi, l'école est aussi perçue comme un service utilitaire qui doit faciliter l'organisation personnelle de chaque famille et répondre à ses besoins.

## D. Le coût global

Plusieurs critères des familles relèvent aussi de raisons économiques.

Ici, les répondants au sondage ont indiqué pour 53 % que le coût global (incluant les frais de cantine, transport, garderie...) était un critère déterminant contre 37 % des familles ayant choisi le privé.

On pense souvent que l'école privée coûte cher aux familles et que c'est une raison qui empêche des catégories socio-professionnelles modestes d'y inscrire leurs enfants. C'est par ailleurs l'argument utilisé par le SGEC pour demander plus d'argent public. Ce n'est pas toujours vrai du fait des financements publics existants d'une part mais aussi des aides qu'elle peut obtenir.

Par exemple, sur les territoires du grand Ouest où l'école privée est très présente et soutenue financièrement, notamment par les collectivités territoriales, la scolarisation en école privée se révèle parfois moins coûteuse qu'en école publique. En effet, le coût du trajet vers l'école publique, le coût de la cantine qui s'impose quand l'école publique est éloignée et sur une autre commune – demandant donc un tarif « hors commune » aux parents et le coût du temps de garderie qui s'ajoutent peuvent entraîner des surcoûts quand la famille ne souhaite pas mettre son enfant dans une structure privée :

*« L'école publique étant dans la commune voisine, je dois donc payer le tarif "hors commune". Mon élu m'a expliqué qu'il ne participera pas aux frais cantine offrant déjà ce service à "son école" (qui je rappelle est privée). Je n'ai pas la chance de bénéficier de tarifs selon le quotient familial donc, l'école publique me coûterait plus de 20€ par mois de plus qu'en école privée (coût Ogec compris !!). [...] L'accessibilité de l'école publique dans le Morbihan est un luxe que peu de parents peuvent s'offrir. »<sup>20</sup>*

Ce dernier exemple montre qu'il existe des choix contraints voire des non-choix pour certains parents, compte tenu des critères que nous venons de lister de manière exhaustive. Dans la partie suivante, nous allons exposer les freins qui contraignent parfois les familles à faire le choix du privé.

---

<sup>19</sup>Témoignage d'un parent de Vendée, la Roche sur Yon, 21/12/2024

<sup>20</sup>Témoignage d'un parent du Morbihan, 16/02/2025

## 2) De nombreux freins qui impactent les choix des familles

Pierre-Marie Menger, sociologue et professeur au collège de France, résume un point central qui peut nous apporter un éclairage sur les difficultés de ce sujet :

*« La politique publique d'éducation a pour principe premier l'équité. La demande première des familles c'est l'efficacité. C'est quand même un sacré problème. »<sup>21</sup>*

Les autres spécialistes que nous avons pu auditionner nous ont fait part de freins issus de contraintes ou de décisions extérieures aux familles. Selon eux, nombreux sont ces freins qui amèneraient les parents à choisir une autre scolarisation que l'École publique. Nous les regrouperons donc selon leurs origines.

### A. Prérogatives et choix des collectivités territoriales

De nombreux critères sont dépendants des choix que font les collectivités territoriales selon les prérogatives qui leur ont été transférées par l'État dans les lois de décentralisation et déconcentration.

Les mairies (ou EPCI<sup>22</sup>) ont en charge les écoles, les départements les collèges et les régions les lycées.

Les **choix politiques** peuvent amener à ce qu'il n'y ait plus d'école publique sur un territoire donné. En parallèle, ils peuvent laisser à penser que le privé sous contrat, présent, est un service public comme l'est l'enseignement public. Il en est de même avec les ouvertures d'écoles privées hors contrat qui reprennent parfois les anciens locaux de l'école publique fermée. C'est leurrer les familles que de laisser penser que le privé exerce le même service public et assure donc une neutralité des « usagers ». Le caractère propre<sup>23</sup> qui permet par exemple d'organiser des temps confessionnels en dehors des heures d'enseignement, est aujourd'hui poussé par le SGEC pour prendre davantage de place dans les établissements privés sous contrat catholiques<sup>24</sup>. Le livre d'Alexis Da Silva<sup>25</sup> montre également des dérives dans plusieurs établissements confessionnels. Plusieurs rapports<sup>26</sup> ont également révélé que ces établissements n'étaient pas suffisamment contrôlés et par conséquent sanctionnés. C'est aussi un choix (ou non-choix) politique que de donner de l'argent public à ces établissements sans vérifier son utilisation effective, au regard du respect du contrat ou/et de la convention qui conditionne ce financement.

Ces choix politiques peuvent donc entraîner des contraintes de choix pour les familles qui sont de plusieurs ordres :

---

<sup>21</sup>Audition du 27 février 2025

<sup>22</sup>Établissement public de coopération intercommunale : forme d'intercommunalité

<sup>23</sup>« Objet juridique non identifié », il est évoqué dans l'Article L442-1 - Code de l'éducation - Légifrance

<sup>24</sup>Voir articles de presse de la rentrée 2025 suite à la conférence de presse de Guillaume Prévost, nouveau SGEC.

<sup>25</sup> « Quand des écoles privées confessionnelles font leur loi », édition Robert Laffont, août 2025

<sup>26</sup>Rapport de la cour des comptes de juin 2023, rapports parlementaires Vannier/Weissberg d'avril 2024 et de Vannier/Spillebout de juin 2025

### *a) Les choix budgétaires*

Depuis plusieurs années, **les lois de finances contraignent les collectivités** à faire des choix qui ne permettent pas aujourd'hui d'avoir une politique ambitieuse pour l'École publique. Ces choix diffèrent selon les territoires et leur diversité, compte tenu des priorités fixées par les élus.

*« De nombreux enfants des écoles maternelles et primaires de Fontenay-sous-bois sont contraints d'aller dans le privé, à cause du périscolaire, très souvent en grève car sous payé...par la mairie. La mairie par pur dogmatisme ne souhaite pas mettre d'alternative en place pour les parents car elle juge le gouvernement responsable alors que c'est elle qui paie ses agents. Les parents paient les pots cassés et sont obligés d'aller ailleurs quand ils n'ont pas de solution de garde »<sup>27</sup>.*

C'est aussi le cas à travers la rénovation (qu'elle soit structurelle ou énergétique) du bâti scolaire. De nombreuses écoles sont dans des états de délabrement avancé obligeant parfois les élus municipaux à fermer l'école pour des raisons budgétaires (ne pouvant assumer ni les travaux à effectuer ni une restructuration). C'est parfois également le même principe qui amène des départements à fermer des collèges, auquel peut s'ajouter la volonté de reconstruire ailleurs pour améliorer l'accessibilité et la mixité sociale<sup>28</sup>.

Lors de la hausse des prix de l'énergie, de nombreuses écoles ont été fermées notamment dans des petites communes rurales. On peut craindre que le phénomène de baisse démographique déjà en cours et qui s'accroîtra ces prochaines années ait les mêmes conséquences...

Cela oblige les élèves à se déplacer davantage et les familles à compter sur un réseau de transport adapté quand elles ne peuvent assurer elles-mêmes les déplacements.

### *b) Les transports*

A la main des régions et des agglomérations, ils peuvent devenir une contrainte pour les familles du fait de la distance à l'établissement et **des trajets décidés par la collectivité**. Le réseau des dessertes n'est pas toujours pensé et construit selon les besoins des familles ou ceux des établissements scolaires publics et n'est pas toujours correctement calibré en fonction de ces besoins :

*« Alors que le collège public est plus près géographiquement, il est plus facile dans notre secteur d'aller au collège privé du fait de l'organisation des transports scolaires par la région et son service ALEOP »<sup>29</sup>.*

*« Parents agriculteurs de deux enfants, nous avons mis notre fils aîné, actuellement en CP, dans l'école privée de la commune. En effet, au vu de notre métier, le service de bus est obligatoire et ce dernier n'est pas adapté pour rejoindre l'école publique sur la commune voisine. Pour information, actuellement notre fils prend un minibus à 8h31 afin d'être présent à l'école à 8h45. Si demain nous devons le scolariser à l'école*

---

<sup>27</sup> Témoignage d'un parent du Val de Marne, Fontenay sous Bois, le 22/12/2024

<sup>28</sup>Exemple des différentes expériences menées sous la ministre Najat Vallaud-Belkacem, suivies par Julien Grenet notamment à Toulouse ou Paris.

<sup>29</sup>Témoignage de Laëtita Nys, Loire Atlantique, Vallons de l'Erdre, le 24/01/2025

*publique, il lui faudrait prendre un bus environ une heure plus tôt et effectuer un changement de bus au bourg de notre commune, de nuit. »<sup>30</sup>*

*« Habitant dans une commune où il n'y a aucune école publique, il n'y a aucun transport pour une école publique dans une commune voisine donc très compliqué d'emmener ses enfants dans une école publique. »<sup>31</sup>*

Ceux-ci sont parfois mis en second plan dans des régions où le privé prend une part trop importante. Quand le temps de transport est trop important pour le faire quotidiennement, l'accès aux internats est aussi source de difficultés pour des familles isolées.

### *c) Filières et options*

La **répartition géographique des filières et options** entre public et privé relève des régions avec les rectorats en ce qui concerne la carte des formations professionnelles.

Ces choix amènent souvent les familles à devoir faire des demandes de **dérogations** qui ne sont pas toujours acceptées pour le public, faute de place. Or, nous avons reçu des témoignages de parents qui ont été obligés de mettre leur enfant dans le privé faute d'existence de la filière voulue dans le public, ou faute de places suffisantes. Le sondage IFOP montre également cette contrainte avec :

*« Pour son passage en seconde professionnelle, aucune 2<sup>de</sup> pro SAPAT de la région n'a accepté ma fille car il y avait très peu de place. Elle était sur liste d'attente. J'ai choisi à mon grand regret une école privée plutôt que le redoublement et malheureusement le retour dans le public les années suivantes s'avère quasi impossible<sup>32</sup> »*

*« Quand mon fils a voulu faire un bac pro vente, il n'y avait plus de places dans le lycée public. La moulINETTE Éducation Nationale ne lui a pas permis d'avoir une place, malgré sa moyenne générale de 14. Des secteurs en tension empêchent les parents de choisir le public »<sup>33</sup>.*

C'est en particulier le cas quand la région fait le choix de la « complémentarité » et installe volontairement les formations soit dans le public, soit dans le privé en réservant souvent les plus attractives dans les établissements privés. A l'inverse, une filière proposée par le privé peut sélectionner les élèves parmi ceux qui postulent sans qu'aucune dérogation ne soit nécessaire. Ce système de sélection par les établissements privés, au-delà de son illégalité, accroît la ségrégation scolaire et sociale au détriment du système public et limite, de fait, l'accès à des formations à certains élèves.

### *d) sectorisation et carte scolaire*

Ainsi, au-delà des filières et options, la **sectorisation des établissements publics**, dépendant également des collectivités, peut poser problème pour de nombreuses familles qui recherchent **de la mixité sociale et scolaire** ou bien, sans le dire ouvertement, choisissent de mettre leur enfant dans le

---

<sup>30</sup>Témoignage de parents du Morbihan, Pleucadeuc, le 02/06/2025

<sup>31</sup>Témoignage de Maxime Dartois, Vendée, Beaufou, le 26/08/2025

<sup>32</sup> Témoignage d'un parent du Vaucluse, Pernes les Fontaines, le 9/12/2024

<sup>33</sup>Témoignage d'un parent de Loire Atlantique, la Chapelle sur Erdre, le 05/02/2025

secteur privé pour **contourner la carte scolaire** et ainsi éviter certaines populations accueillies dans l'établissement public de secteur.

Selon elles, du fait de cette population, l'école publique n'assurerait pas à leur enfant la réussite attendue. Ici encore, le privé sélectionnant des élèves selon des critères qui lui sont propres, crée un entre-soi qui alimente d'autant plus la ségrégation du public, rendant les familles plus inquiètes, et accroissant le phénomène au fur et à mesure.

*In fine*, certaines écoles publiques ou EPLE peuvent subir des **fermetures de classes voire complètement fermer** du fait de ce mécanisme ségrégatif. Alors, des classes surchargées, à multiniveaux ou **l'absence d'un type d'école** (publique ou privée d'une certaine confession) dans le secteur obligent les familles à choisir un lieu de scolarisation par défaut, pensant au meilleur pour leur enfant.

« *Pas de collège public de secteur pour mon quartier, car fermé à la fin des années 90. À 10 ans, deux bus ou 40 min de marche, pour aller vers la périphérie de la ville, deux quartiers plus loin ? Le collège privé est à 400m, lui. Ce n'est pas un vrai choix.*<sup>34</sup> »

#### e) « Clientélisme » des élus

Enfin, certains experts soulignent l'existence d'une **forme de clientélisme local**. Ainsi, pour préserver leur électorat, certains élus prennent des décisions en matière de scolarisation en fonction des préférences majoritaires de la population ou des orientations politiques de leurs administrés, même lorsque ces derniers n'ont plus d'enfants en âge scolaire. Il ne semble donc pas qu'il y ait toujours une volonté de répondre aux besoins réels des familles en matière de choix de scolarisation. L'objectif de faire Nation en respectant les valeurs inscrites sur les frontons des bâtiments publics passe visiblement pour certain-es élu-es au second plan.

Nous rappelons que le premier choix des familles doit être l'École publique, dont l'existence, d'après la loi, est obligatoire dans chaque commune où plus de quinze enfants sont inscrits sur les registres en mairie<sup>35</sup>. S'il y en a moins de 15, les communes distantes de moins de 3 kilomètres doivent s'associer pour établir et entretenir une école publique.

## B. Prérogatives du ministère, des rectorats et DSDEN

Des questions sont restées sans réponse du fait de l'impossibilité des agents en charge de l'administration de sortir de leur devoir de réserve. Pour autant, nous sommes en droit de nous interroger sur la transparence quant à l'attribution des dotations des moyens par le ministère de l'Éducation Nationale entre la DGESCO<sup>36</sup> et la DAF, entre les rectorats ou les DSDEN<sup>37</sup> et les DDEC.

---

<sup>34</sup>Témoignage de Johanna Cornou, Seine maritime, Le Havre, le 11/12/2024

<sup>35</sup>Article L212-2 code de l'éducation « *Toute commune doit être pourvue au moins d'une école élémentaire publique. Il en est de même de tout hameau séparé du chef-lieu ou de toute autre agglomération par une distance de trois kilomètres et réunissant au moins quinze enfants d'âge scolaire* ».

<sup>36</sup>Direction générale de la scolarité qui s'occupe du public tandis que la DAF (direction des affaires financières) s'occupe du privé

<sup>37</sup>Direction des services départementaux de l'Éducation nationale qui a son « équivalent » dans le privé par les DDEC (direction départementale de l'enseignement catholique).

### *a) les moyens alloués entre public et privé*

Les dotations horaires attribuées par établissement manquent de transparence. Elles conditionnent les moyens en personnels et les postes par établissement. Or, les données publiées sur le site ministériel [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr) laissent à penser que ces dotations (DHG)<sup>38</sup> suivent un algorithme lié aux IPS<sup>39</sup>. Pourtant, certains établissements sortent de cet algorithme.

Quelle pression exerce le privé sur les décisionnaires ? L'institution scolaire a-t-elle la possibilité de refuser des demandes du SGEN ou des DDEC ?

L'utilisation des enveloppes budgétaires globales allouées aux académies ou départements n'est pas fournie de manière explicite dans les instances où siègent les représentants des parents, des collectivités territoriales et des personnels. La répartition des moyens en postes entre public et privé est scindée, ne permettant pas d'analyser globalement leur utilisation et masquant les biais indiqués ci-dessus.

Il est également à rappeler que les ouvertures de contrat avec des classes ne peut se faire que si le « besoin scolaire (est) reconnu »<sup>40</sup>. Il nous semble qu'il ne peut l'être que si l'équivalent existe dans le public, par rapport à la liberté constitutionnelle d'enseignement.

Or chaque année des parents témoignent avoir dû inscrire leur enfant dans un lycée privé « faute de places »<sup>41</sup> dans le lycée public de secteur ou dans la formation voulue (*voir témoignages plus haut*).

Par ailleurs, les rectorats sont responsables de la répartition des enseignements de spécialités, des filières technologiques mais aussi celle des sections sportives, des options, des CHA<sup>42</sup>, etc. Ces filières entraînent des contraintes pour les parents d'élèves qui souhaiteraient faire ce choix alors qu'elles ne seraient pas dans leur établissement de secteur. Ces options et spécialités sont aussi largement responsables de concurrence entre établissements publics et donc de ségrégation sociale et scolaire<sup>43</sup>.

Les responsables administratifs et d'encadrement au plus haut niveau hiérarchique dans les directions académiques et rectorats sont en dialogue constant avec les élus. Il leur revient également de s'assurer que les freins que nous venons d'identifier en partie A soient écartés.

### *b) les moyens de remplacement*

L'un des critères indiqués par les parents comme étant déterminant, avec 11 points de plus pour le privé que pour le public, concerne les absences non remplacées des professeurs. C'est une prérogative qui revient à l'institution scolaire que de mettre à disposition des moyens de remplacement en nombre suffisants pour pallier aux absences de personnels, quels que soient les motifs de cette absence et sa durée.

C'est un argument qui n'est pas vraiment réellement crédible puisque les établissements privés ont

---

<sup>38</sup>Dotation horaire globale : nombre d'heures attribuées par établissement selon les effectifs d'élèves prévus à la rentrée

<sup>39</sup>Indice de position sociale, indice créé en 2015 et rendu public en 2022 qui permet d'identifier la ségrégation sociale entre les établissements et la mixité sociale au sein de chaque établissement grâce à son écart-type.

<sup>40</sup>Article L.442-5 du code de l'Éducation

<sup>41</sup>Il est à se demander si cet argument n'est parfois pas détourné et facilite la sélection des élèves selon leurs résultats.

<sup>42</sup>Classes à horaires aménagés ; existent en danse (CHAD), musique (CHAM), théâtre (CHAT). Une expérimentation sur une CHAM (mathématiques et sciences) est menée depuis la rentrée.

<sup>43</sup>Voir les IPS des établissements où sont implantés ces CHA, majoritairement au dessus de la moyenne locale des autres établissements publics.

aussi de plus en plus de mal à remplacer lors des absences d'enseignants.<sup>44</sup>

### *c) les moyens pour former*

« *Refus de compréhension et d'adaptation aux handicaps et aux besoins spécifiques* »<sup>45</sup>

L'école inclusive est un enjeu depuis plusieurs années afin de permettre aux élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) d'accéder à leur droit à la scolarisation. Or, cet objectif n'a pas été suivi des préalables nécessaires pour que cela se déroule dans les meilleures conditions. Pour que cet accueil soit correct pour tout un chacun, il a manqué notamment de formation pour les personnels et d'adaptation des locaux (manque d'accessibilité par exemple). Cette formation est une prérogative du ministère, déléguée aux universités pour la formation initiale et aux académies pour la formation continue.

Par ailleurs, les structures et dispositifs qui accueillent les élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers sont en grande majorité dans le système public, entraînant une surreprésentation de ces élèves dans certains établissements ou territoires et accroissant les difficultés d'accueil et d'accompagnement. Le témoignage du parent ci-dessus remet en question les personnels dans leur volonté de comprendre et de s'adapter aux besoins de leur enfant. C'est une interprétation erronée de la réalité du quotidien des personnels des écoles et établissements publics.

Il en est de même pour le développement des pratiques pédagogiques innovantes compte tenu des difficultés d'apprentissages actuelles. Les résultats aux enquêtes internationales montrent un besoin de faire évoluer les pratiques professionnelles afin de lutter plus efficacement contre les inégalités et ainsi permettre la réussite de tous.

La gestion de l'hétérogénéité des élèves est un exemple de besoin de formation pour les personnels. L'idée que des élèves en réussite seraient freinés par leurs camarades en difficulté doit amener à proposer des temps d'information pour rassurer les parents sur la réussite de leur enfant et leur expliquer la richesse de la mixité scolaire et sociale. Les dernières propositions du ministère en termes de formations des personnels ne répondent pas à ces attendus et besoins.

Enfin, Pierre-Marie Menger nous a parlé lors de son audition d'études qui montrent un impact fort en termes de résultats des élèves : l'« effet maître » et l'« effet établissement ». Ces effets sont liés aux compétences des professionnels, qui nécessitent donc de la formation mais aussi des temps de concertation, de travail en équipe pour permettre de mobiliser et œuvrer collectivement au projet de l'établissement.

### *d) Besoin de temps*

Les familles ont des attentes pour avoir une place au sein de l'école ou l'établissement. Elles souhaitent aussi avoir du temps pour parler de leur enfant, des projets qui sont menés, etc. Or ce temps est souvent ce qui manque aux enseignants.

Il serait bénéfique que les personnels de l'Éducation nationale mais aussi ceux des collectivités territoriales puissent avoir du temps pour travailler ensemble. Ce sujet est aussi développé plus loin dans notre propos, sur la place qu'on accorde aux familles et qui reviendra dans les préconisations.

---

<sup>44</sup>Voir la note de la fondation Jean Jaurès à ce sujet

<sup>45</sup>Témoignage de parent de l'Aisne, Tergnier, le 26/08/2025

Ce temps, il n'y a que l'institution qui peut le donner à ses agents.

Il en est de même sur le temps de l'École en général qui n'est pas celui des politiques. L'enchaînement des réformes qui se sont succédées depuis plusieurs années puis accélérées depuis plusieurs mois, faisant et défaisant ce qui avait été lancé, ne permettent pas aux personnels de suivre ce rythme effréné. Cela les épuise et leur fait perdre leur motivation. C'est également un souci vis-à-vis des familles qui peuvent perdre la compréhension et la confiance dans le système scolaire.

## C. Impact de l'imaginaire collectif

En dehors des choix des élus ou de l'administration, la société joue un rôle non négligeable dans les choix des parents. Le témoignage des collectifs de parents<sup>46</sup> ayant milité pour l'ouverture d'établissements publics sur leur territoire a été très éclairant sur ce point.

### a) Pression sociale

La **pression sociale** exercée par des familles côtoyées, des amis des familles voire de discours d'agents publics (qui ne travaillent pas forcément dans le lieu concerné) peut amener les parents à faire un choix différent de celui qu'ils auraient pu faire a priori. Ils se laissent alors **influencer par des discours souvent issus de rumeurs ou préjugés** à propos d'une école ou d'un établissement.

*« Tu ne lui donnes pas toutes ses chances »<sup>47</sup>.*

Il peut même arriver que la pression ait des impacts sur leur profession et leur réputation dans le cas des parents qui militent pour demander l'ouverture d'un établissement public là où n'existe que le « choix » du privé.

*« J'ai été très vite identifié comme l'empêcheur de tourner en rond. Ça a été peut-être un peu pénible pour mes enfants qui ne me l'ont pas dit [...]. Si vous ne mettez pas l'enfant dans l'établissement qu'il faut, vous vous coupez de relations sociales, au travail ou dans les associations et vous êtes mal vu. Certains parents ne faisaient pas partie du collectif car ils avaient peur de perdre leur travail. »<sup>48</sup>*

### b) Peur de l'échec

En plus de ces discours et pressions, de nombreuses **peurs des familles** quant à des idées reçues sur le classement dans un dispositif ou la **réputation** de certains établissements (ex : ceux identifiés en éducation prioritaire peuvent être associés à plus de violences ou des résultats plus faibles) peuvent orienter leur choix. Ces peurs produisent donc de la **ségrégation sociale** : les familles ne souhaitent pas que leur enfant côtoie certaines populations vues comme "problématiques" ou "à risques" pour sa scolarité.

*« Les travaux de Félicien Faury dans le Sud Est montrent que le fait qu'il y ait une forte*

---

<sup>46</sup>Collectif de Beaupreau et de Ploermel

<sup>47</sup>Propos entendus par Marina Giet du collectif de Beaupreau, par des parents de la ville qui scolarisent dans le privé. Exemple de pression sociale.

<sup>48</sup>Propos durant l'audition de Laurent Fontenelle, du collectif de Ploermel qui militait pour un lycée public (ouvert en 2023).

*présence maghrébine d'Afrique subsaharienne dans un établissement, c'était un signe pour eux (certains parents) de relégation.*

*Pour eux, le Service public n'était pas de qualité, et justement, ils ne voulaient pas mettre leur enfant là-bas. Mais là, c'était plutôt des familles qui n'avaient pas trop le choix, en réalité, qui se sentaient un petit peu reléguées dans le sens où ils étaient obligés de mettre leur enfant dans ces établissements avec des populations qu'ils n'appréciaient pas. »<sup>49</sup>*

Cette ségrégation est un cercle vicieux qui entaille petit à petit le pacte républicain et crée du ressentiment envers le Service public d'éducation.

### *c) liens amicaux*

Une des contraintes qui pousse aussi les familles à choisir un lieu de scolarisation est le lien créé entre l'enfant et son **cercle amical** afin qu'il perdure au fil de la scolarité commune. Les choix des autres familles de ce cercle peuvent donc avoir une influence sur le choix de chacune d'entre elles. Et les choix de ces autres familles sont souvent liés aux critères indiqués précédemment, rendant de plus en plus fort cet imaginaire collectif qui s'auto-alimente au sein de ce cercle.

Il peut aussi y avoir de l'entraide pour du covoiturage ou pour les activités extrascolaires qui entrent en ligne de compte dans ce choix.

## **D. Place des familles dans le système scolaire**

Une des grandes différences entre le système public et le système privé est la place accordée (ou supposée laissée) aux familles. Cette place dépend souvent également de leur proximité ou non avec ledit système.

Dans le système privé, on peut dire que les parents sont considérés comme les « clients » d'un « service ». Les établissements privés cherchent ainsi un compromis pour répondre aux attentes de la confédération des évêques de France en ce qui concerne les établissements catholiques qui sont liés au SGEC, à savoir « évangéliser »<sup>50</sup> et donc accroître sa place, tout en répondant aux attentes du « marché ». Ce n'est pas là l'idée qu'on se fait d'une École républicaine, émancipatrice...

### *a) L'accueil des parents*

Dans les écoles publiques c'est plutôt un élément vu comme problématique. Le témoignage de l'adjointe au maire de Brest, Emilie Kuchel, également présidente du Réseau Français des villes éducatrices, nous a éclairés sur ce point :

---

<sup>49</sup>Extrait de l'audition de Youssef Souidi

<sup>50</sup> Extrait de l'article 8 des Statuts de l'Enseignement catholique : *Aujourd'hui comme hier, l'Église catholique est engagée dans le service de l'éducation. Elle accomplit ainsi la mission qu'elle a reçue du Christ : travailler à faire connaître la Bonne Nouvelle du Salut. De cette mission, dans chaque diocèse, l'évêque est le responsable premier et le garant. L'engagement de l'Église dans le champ de l'éducation manifeste sa solidarité avec le genre humain et son histoire ainsi que sa volonté d'apporter une contribution originale et spécifique à la construction de la cité et au renouvellement de la société humaine [...].*

*« Quand on voit le travail dans la crèche, quand on a la chance d'avoir des enfants accueillis en crèche, alors là, le parent est suraccueilli. Puis tout d'un coup, hop, l'école maternelle, tout est un peu balayé, et donc du coup, on ne travaille pas la séparation de l'enfant, du parent, tous ces sujets-là. À mon sens, c'est un vrai travail qu'on pourrait porter justement avec la collectivité. »*

Alors que dans le public, l'**inscription** se fait en mairie puis en école, il y a très peu de **visite d'école ou de portes ouvertes** en amont de ces inscriptions afin que les parents se projettent dans les bâtiments pour leur enfant. C'est l'inverse pour le privé.

Il n'y a pas souvent non plus de **présentation du projet d'école et des projets pédagogiques** portés dans les classes par les enseignants. Elle peut néanmoins se faire lors de la réunion de rentrée obligatoire. C'est l'inverse dans le privé où le projet éducatif doit être signé dès l'inscription, c'est une sorte de contrat moral que le parent s'engage à respecter, avec son enfant.

C'est de fait possible pour le privé car les directeurs d'école peuvent avoir davantage de temps de décharge pour le faire. Ils peuvent ainsi préparer ces temps à destination des familles. Souvent, les écoles privées sont associées à des collèges voire des lycées au sein d'une cité scolaire, ce qui permet – au-delà d'autres stratagèmes de gestion - ce déploiement d'actions à destination des familles et donc d'être vus, visités et attractifs.

### *b) La place des parents*

Dans les écoles privées, l'association des parents d'élèves (APEL) semble associée à toutes les décisions. C'est en tous cas ce que promeuvent les établissements :

*« Les conseils d'école sont complètement différents, sont organisés différemment, avec les directeurs d'école qui doivent complètement associer l'association (des parents d'élèves), parce que c'est eux qui ont les financements, c'est eux qui prennent les décisions. »<sup>51</sup>*

Pour rappel, l'APEL est une association et elle demande donc une cotisation aux familles pour en être membre. La présidence de l'association et l'OGEC<sup>52</sup> ont une place prépondérante du fait de leurs prérogatives : budgétaires, financières et organisationnelles. Pour exemple, l'OGEC recrute et paie les chefs d'établissement, les personnels « hors contrat ». C'est donc le fonctionnement et l'organisation du système privé qui amène les familles (les plus impliquées dans l'association) à avoir une place importante dans la vie et les choix de l'école. Or, toutes souhaitent intervenir et savoir ce qui se passe pour leur enfant compte tenu des critères premiers que nous avons détaillés en première partie.

Dans le public, les représentants élus par les parents – qui ont tous le droit de vote - sont présents aux conseils d'école et d'administration. Ils représentent environ un tiers des membres. Les choix sont proposés par l'équipe de direction et sont débattus dans les instances. Les familles sont donc associées aux votes des budgets, des projets et peuvent poser toutes questions diverses.

---

<sup>51</sup>Extrait de l'audition d'Emilie Kuchel, le 5 mars 2025

<sup>52</sup>Organisme de gestion de l'enseignement catholique, également constitué en association, le président de l'APEL est membre de son conseil d'administration. Il vote les budgets et projets que le chef d'établissement doit suivre.

### *c) La communication extérieure*

En plus de ce manque de visibilité, il existe parfois un **manque de communication** de ce qui est fait dans et pour l'école au profit des élèves dans le public. Le privé, au contraire, communique beaucoup avec les familles pour donner à voir et créer ainsi de la tentation, de l'envie. Il en est de même pour les réussites et progrès des élèves qui ne sont pas suffisamment mis en avant dans le public.

*« Au début, on faisait beaucoup d'articles dans le périodique, parce qu'on avait la main, on ne devait pas demander à l'inspection, et tout le bazar. Et aujourd'hui, même la DASEN du Finistère a accepté, maintenant, beaucoup plus d'articles dans les journaux, de valoriser ce qui est fait par les classes, ce qui est fait par les équipes, les enseignants. »<sup>53</sup>*

*« On vit dans une société de communication. Et c'est vrai que le privé a plus tendance à communiquer que sur du positif. Alors qu'on a plus de mal, en tant que recteur j'avais beaucoup de mal, à communiquer sur le positif du public. Quand j'allais dans des établissements pour voir des choses super je n'avais pas la réponse qu'il fallait des médias. Tout ça va alimenter le ressenti. »<sup>54</sup>*

---

<sup>53</sup>Op cit.

<sup>54</sup>Témoignage de William Maurois, ex recteur, le 30 avril 2025

### 3- Préconisations pour renforcer l'attractivité de l'enseignement public

#### A. Assurer la présence et l'accessibilité de l'école publique sur tout le territoire

« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat. »<sup>55</sup>

Selon notre sondage IFOP, 57 % des parents qui souhaitaient une école publique n'ont pu y accéder du fait de l'absence de cette école sur le territoire ou à proximité.

Il reste donc à rendre effective l'existence même du choix pour les enfants des communes sans école ou établissement publics, pour les lycéens sans la formation souhaitée dans le public et pour les jeunes à besoins éducatifs particuliers.

##### **Préconisations A :**

- 1- Garantir, en précisant la loi et par l'action de l'État, l'accès effectif et prioritaire à l'école publique, par la proximité, les transports, le nombre de places d'accueil notamment.
- 2- Renforcer la présence de chaque type d'établissements scolaires publics sur tout le territoire, notamment là où le secteur privé représente plus de 20 %, part maximale autorisée nationalement.
- 3- Garantir la gratuité réelle de l'École publique.
- 4- Travailler avec l'ensemble de la communauté éducative, dont les parents et les élèves, pour construire collectivement cet accès et permettre ce choix de l'école publique.

#### B. Valoriser l'école publique et améliorer son image

Les études sociologiques comme celles de Pierre MERLE<sup>56</sup> et les enquêtes officielles<sup>57</sup> rappellent que les différences de résultats entre public et privé s'expliquent essentiellement par des considérations liées à la structure sociale.

Ce constat rappelle la solidité des bases de l'enseignement public et son énorme potentiel si tant est qu'il puisse bénéficier d'une **promotion de ces résultats auprès des familles**.

Par conséquent, l'École publique doit développer la **visibilité de sa réussite** dans des contextes socialement plus difficiles que le privé. C'est probablement l'un des leviers les plus importants pour valoriser son rôle et son rayonnement à travers une politique d'attractivité, une valorisation institutionnelle, une communication renforcée. Faire réussir des élèves issus de milieux culturels, économique et sociaux défavorisés est plus difficile que de faire réussir ceux qui réussissent déjà avant d'arriver à l'école.

##### **Préconisations B :**

---

<sup>55</sup>Article 13 du préambule de la Constitution de 1946, inclus dans le bloc constitutionnel

<sup>56</sup>Merle, P. (2019), « Ségrégation scolaire : l'état des lieux en France », **Revue française de pédagogie**, n° 207, ENS-Éditions.

<sup>57</sup>Note d'information n° 20.24, « Les écarts de réussite entre les élèves du public et du privé », Ministère de l'Éducation nationale, 2020

1 - Promouvoir activement les réussites de l'enseignement public

2 - Développer une communication institutionnelle destinée à corriger les représentations erronées relatives à la sécurité, la qualité de l'enseignement et au suivi des élèves dans les établissements publics.

3 - Renforcer les actions de valorisation menées par les pouvoirs publics, les médias et les acteurs de terrain afin de rétablir une image juste et positive de l'École publique.

4 - Encourager les établissements publics, notamment au travers de la formation de ses cadres, à adopter une véritable culture de la promotion et de la communication en s'appuyant sur les bonnes pratiques. S'inspirer de celles de l'étranger.

5 - Soutenir et promouvoir les initiatives locales et les expérimentations territoriales réussies. Les diffuser sur un site dédié pour permettre à d'autres collectivités de s'en inspirer.

6 - Renforcer le lien entre les acteurs de l'Éducation nationale et les collectivités pour permettre des projets communs de communication vers les familles pour les éclairer dans leur choix.

7 - Ouvrir davantage les écoles publiques aux parents lors d'événements tels que des portes ouvertes, expositions, visites, sorties, fête de fin d'année.

8- Faciliter et permettre le dialogue entre l'école et les familles. Le renforcer si besoin, notamment en promouvant le rôle des représentants des parents d'élèves auprès de tous les acteurs de la communauté éducative.

## C. Renforcer la formation et l'accompagnement des personnels

Les compétences professionnelle et pédagogique constituent un levier essentiel pour la valorisation et le rayonnement de l'École publique tant la qualité de l'enseignement est importante dans le choix des familles.

De fait, la nécessité d'un accompagnement différencié selon les besoins de chaque élève et donc d'une formation adaptée (en particulier aux contextes difficiles) apparaît dès lors comme incontournable. Il nous semble que la réforme de la formation initiale en cours est un moyen d'y contribuer. Il reste que la formation continue de tous les personnels doit également être revue et renforcée.

De même, sur des sujets tels que l'égalité filles-garçons ou l'accès à la culture, les travaux de recherche montrent que les inégalités de genre et sociales se manifestent dès le plus jeune âge. Elles montrent également que l'école n'y répond pas voire les accroît. Or, l'École publique se doit au contraire de s'y attaquer de manière volontariste pour les réduire. C'est d'autant plus important que ce sujet est délaissé voire détourné par les établissements privés sous couvert de la dimension confessionnelle et du projet éducatif global.

### **Préconisations C :**

1 - Revoir la formation initiale et continue des personnels pour améliorer concrètement et sur la durée la qualité des enseignements et ainsi permettre un meilleur accompagnement des élèves vers leur réussite.

2 - Intégrer davantage la dimension culturelle, citoyenne et du fait religieux dans la formation des enseignants, notamment en matière de lutte pour l'égalité filles-garçons et en faveur de la promotion de la laïcité.

3 - Accompagner les personnels dans la promotion et de valorisation de l'École publique auprès des familles.

4 - Développer la connaissance mutuelle et les partenariats entre enseignants, acteurs éducatifs et territoires notamment en proposant des temps de formations communs.

5 - Accompagner et former aux relations entre professionnels et parents, à la coéducation, avec l'appui des fédérations de parents d'élèves.

## D. Adapter l'attribution des moyens pour financer et moderniser l'École publique

Les questions relatives au financement public de l'enseignement privé suscitent depuis longtemps des débats. Elles prennent aujourd'hui une acuité particulière dans un contexte de restrictions budgétaires et d'attentes croissantes à l'égard de l'école en général, et de l'école publique en particulier. En effet, l'École publique fait face à des défis importants : prise en charge de publics plus complexes, besoins matériels accrus, rénovation des infrastructures, inclusion. Cette nouvelle donne renforce l'idée selon laquelle les moyens doivent être rééquilibrés.

L'École publique doit disposer de moyens adaptés à ses missions, notamment en matière d'inclusion. Ce paradoxe est d'autant plus marquant que le clivage public/privé contribue *de facto* à la ségrégation scolaire.

Pour les acteurs du système éducatif, la qualité des équipements et des espaces de vie scolaire influence directement les conditions d'apprentissage et la réussite des élèves.

### **Préconisations D :**

1 - Procéder à un rééquilibrage des financements au profit de l'enseignement public, afin de lui permettre de répondre aux principes du service public.

2 - Investir dans la modernisation des établissements publics : rénovation, sécurisation des abords des établissements, équipements numériques et sportifs, végétalisation, aménagement des espaces communs, aménagement des locaux et équipements facilitant l'accueil de toutes et tous et de meilleures conditions d'apprentissage.

3 - Prioriser le développement du réseau des internats publics, en lien avec les filières existantes (et à créer) et les besoins d'orientation des élèves.

4 – Adapter les réseaux de transport en priorisant l'accès aux établissements publics et en améliorant le maillage territorial.

5 - Accorder aux directeurs-rices d'école publiques davantage de moyens (humain, temporel, etc.) pour assurer la promotion de leur école, le dialogue avec les familles et le pilotage des projets pédagogiques et éducatifs.

## E. Revoir la réglementation pour éviter la concurrence déloyale des établissements privés

En 2024, le rapport Weissberg/Vannier relatif à l'enseignement privé sous contrat soulignait l'opacité des financements et le faible contrôle de l'État.

La publication des IPS a permis de confirmer que le secteur privé concentre davantage d'élèves de milieux favorisés. L'École publique se doit d'accueillir tous les enfants sans exclusive quand le privé se permet de sélectionner.

Il est impératif que les règles du contrat soient contrôlées de manière à assurer le plein respect des engagements en termes d'obligations de service public du privé sous contrat.

Le sondage IFOP que nous avons diligenté montre que 60 % de parents pense que le secteur privé doit être financé par les parents qui en font le choix : c'est 18 points de plus qu'en 1983. Ils sont 81 % à déclarer qu'il faut que les établissements privés soient sanctionnés dès lors qu'ils ne respectent pas les termes du contrat passé avec l'État. 80 % des parents ayant mis leur enfant dans le privé disent même qu'il faut supprimer le financement public dans ce cas et près de 70 % indiquent qu'il faut moduler les financements selon des critères de mixité sociale ou scolaire. 2 points séparent néanmoins les réponses montrant une plus grande acceptation de la difficulté scolaire vis-à-vis de la difficulté sociale pour les familles scolarisant dans le privé.

### **Préconisations E :**

1 – Faire respecter le conditionnement du financement public de l'enseignement privé au respect des mêmes obligations que celles imposées à l'enseignement public.

2 - Plafonner les aides publiques versées aux établissements privés afin de garantir l'équité budgétaire en précisant certains textes réglementaires (loi *Astier*, loi *Falloux*, loi *Carle*...)

2bis - Interdire toutes les aides publiques aux établissements privés en dehors du financement de l'enseignement.

2ter – Abroger la loi *Debré* et toutes les lois permettant d'accorder de l'argent public aux établissements privés<sup>58</sup>.

3 – Contrôler l'utilisation effective des fonds publics par les établissements privés.

4 – Mettre en œuvre les mécanismes de sanction allant jusqu'à la suspension du contrat d'association ou la fermeture, en cas de manquements graves et répétés des établissements privés.

5 - Aligner les rythmes scolaires du privé sur ceux de l'École publique, sans possibilité d'y déroger.

6 - Promouvoir et développer la mixité sociale et scolaire dans l'ensemble des établissements, publics comme privés, en révisant régulièrement la carte scolaire.

7 – En intégrant le « besoin scolaire reconnu » dans les critères de planification académique, rendre transparente et communiquer la répartition des moyens alloués au privé.

---

<sup>58</sup>Les préconisations 2 proposent trois niveaux de restrictions budgétaires, allant *crescendo* pour sortir de la loi Debré et répondant ainsi aux 63 % d'opinions favorables des familles quant au financement de l'école privée uniquement par les familles qui en font le choix.

8 - Octroyer aux établissements publics les dotations permettant d'ouvrir de nouvelles sections, options ou spécialités avant les établissements privés, sur un territoire donné.

9 – Aucune formation professionnelle ne peut ouvrir dans un établissement privé si elle n'est pas existante dans un établissement public du territoire, en proximité ou proposant un internat le cas échéant.

10 – Permettre la réelle construction de l'esprit critique et la liberté de conscience des élèves accueillis dans les établissements privés en élargissant la loi de 2004 à tous les temps d'enseignements obligatoires au sein de ces établissements.

## F. Mobiliser les familles

Le rôle des familles est déterminant dans le choix de l'école : la perception d'un établissement, la valorisation qu'elles en font et l'information dont elles disposent influencent fortement l'inscription.

Dans le respect de la liberté éducative, la recherche de concorde et d'efficacité du système est un véritable défi (pour qu'il profite au plus grand nombre et plus particulièrement aux plus fragiles).

Enfin, la compréhension des facteurs complexes de la réussite scolaire (origine sociale, contexte familial, ...) est importante pour adapter les stratégies. En effet, la gentrification d'une part et la paupérisation d'autre part peuvent faire évoluer la population scolaire accueillie au sein d'une école, d'un collège. Par conséquent, les communes et les départements sont amenés à réfléchir à leur carte scolaire<sup>59</sup>. Les enjeux sont capitaux d'autant que les inégalités sont déjà présentes à l'entrée en maternelle et constituent un déterminisme particulièrement difficile à combattre.

### **Préconisations F :**

1 - Redonner toute leur place aux familles dans la vie éducative notamment en les incluant davantage dans des projets pédagogiques, afin de renforcer leur confiance envers l'École publique.

2 - Promouvoir les élections scolaires, respecter et renforcer le rôle des représentants élus des parents dans le cadre des textes existants, faciliter leur implication.

3 - Travailler à l'équilibre entre efficacité, égalité et liberté éducative, dans une logique de « trilemme » assumé voire dépassé.

4 - Approfondir la connaissance des facteurs multiples qui influencent la réussite scolaire, pour adapter des politiques publiques éducatives pérennes.

5 – Solliciter et mobiliser les familles de l'école publique pour qu'elles deviennent des ambassadrices auprès des autres familles à la recherche d'informations concrètes et de conseils quant à leur vécu.

---

<sup>59</sup>Voir l'étude de l'IPP sur les effets de plus de mixité scolaire et sociale sur les résultats des élèves.

## Conclusion

Ces travaux permettent de mettre en avant des opinions qui sont rarement relayées par les médias ou les politiques. Même si nous déplorons que l'image de l'école publique se dégrade du fait des nombreux critères que nous avons pu expliciter dans ce rapport, il n'en demeure pas moins que celle du privé n'est pas si reluisante, d'autant plus suite aux différentes affaires de violences envers des élèves qui ont été révélées au cours des derniers mois.

Que ces faits avérés, multiples et récurrents n'entachent pas durablement la confiance accordée aux établissements privés par l'opinion et la puissance publiques nous interpelle. Il nous semble donc devenu plus qu'urgent que les préconisations ici proposées soient entendues et suivies d'effets au niveau des dirigeants de ce pays mais aussi par celles et ceux qui envisagent à court terme de prendre des responsabilités politiques, tant au plan local que national.

La question posée aux Français sur la possibilité de la prière en classe dans les établissements privés est révélatrice de plusieurs problématiques :

Les Français sont partagés sur la question de la religion et les positions sont très marquées selon la proximité aux partis politiques : les partisans des partis les plus extrêmes sont davantage en faveur de la prière et de l'expression du culte au sein même des salles de classe, tout en prônant parfois en même temps que l'École soit un « sanctuaire ».

Cela confirme la scission générationnelle qui existe sur ce sujet des croyances et de leur acceptation par celles et ceux qui n'ont pas les mêmes. Les plus jeunes sont les plus favorables (53 % des 18-25 ans) à cette prière, au contraire des plus de 65 ans qui sont opposés à 72 %.

Enfin, cela montre une méconnaissance des règles afférentes au principe de laïcité et sa compréhension notamment dans le domaine scolaire et particulièrement dans les établissements sous contrat avec l'État.

Le CNAL et ses organisations fondatrices œuvrent au quotidien pour transmettre et faire partager les valeurs républicaines et ses principes. Depuis plus de 70 ans, il cherche à développer la cohésion sociale grâce à l'École publique laïque, berceau des apprentissages permettant l'émancipation et le développement de l'esprit critique. Nos travaux de l'année ont confirmé notre engagement pour que toutes et tous puissent *Choisir l'École publique !*

## Annexe 1 : liste des préconisations

### *Assurer la présence et l'accessibilité de l'École publique sur tout le territoire*

#### **Préconisations A :**

- 1- Garantir, en précisant la loi et par l'action de l'État, l'accès effectif et prioritaire à l'école publique, par la proximité, les transports, le nombre de places d'accueil notamment.
- 2- Renforcer la présence de chaque type d'établissements scolaires publics sur tout le territoire, notamment là où le secteur privé représente plus de 20 %, part maximale autorisée nationalement.
- 3- Garantir la gratuité réelle de l'École publique.
- 4- Travailler avec l'ensemble de la communauté éducative, dont les parents et les élèves, pour construire collectivement cet accès et permettre ce choix de l'école publique.

### *Valoriser l'École publique et améliorer son image*

#### **Préconisations B :**

- 1 - Promouvoir activement les réussites de l'enseignement public
- 2 - Développer une communication institutionnelle destinée à corriger les représentations erronées relatives à la sécurité, la qualité de l'enseignement et au suivi des élèves dans les établissements publics.
- 3 - Renforcer les actions de valorisation menées par les pouvoirs publics, les médias et les acteurs de terrain afin de rétablir une image juste et positive de l'École publique.
- 4 - Encourager les établissements publics, notamment au travers de la formation de ses cadres, à adopter une véritable culture de la promotion et de la communication en s'appuyant sur les bonnes pratiques. S'inspirer de celles de l'étranger.
- 5 - Soutenir et promouvoir les initiatives locales et les expérimentations territoriales réussies. Les diffuser sur un site dédié pour permettre à d'autres collectivités de s'en inspirer.
- 6 - Renforcer le lien entre les acteurs de l'éducation nationale et les collectivités pour permettre des projets communs de communication vers les familles pour les éclairer dans leur choix.
- 7 - Ouvrir davantage les écoles publiques aux parents lors d'événements tels que des portes ouvertes, expositions, visites, sorties, fête de fin d'année.
- 8- Faciliter et permettre le dialogue entre l'école et les familles. Le renforcer si besoin, notamment en promouvant le rôle des représentants des parents d'élèves auprès de tous les acteurs de la communauté éducative.

### *Renforcer la formation et l'accompagnement des personnels*

#### **Préconisations C :**

- 1 - Revoir la formation initiale et continue des personnels pour améliorer concrètement et sur la durée la qualité des enseignements et ainsi permettre un meilleur accompagnement des élèves vers leur réussite.

2 - Intégrer davantage la dimension culturelle, citoyenne et du fait religieux dans la formation des enseignants, notamment en matière de lutte pour l'égalité filles-garçons et en faveur de la promotion de la laïcité.

3 - Accompagner les personnels dans la promotion et de valorisation de l'École publique auprès des familles.

4 - Développer la connaissance mutuelle et les partenariats entre enseignants, acteurs éducatifs et territoires notamment en proposant des temps de formations communs.

5 - Accompagner et former aux relations entre professionnels et parents, à la coéducation, avec l'appui des fédérations de parents d'élèves.

### *Adapter l'attribution des moyens pour financer et moderniser l'École publique*

#### **Préconisations D :**

1 - Procéder à un rééquilibrage des financements au profit de l'enseignement public, afin de lui permettre de répondre aux principes du service public.

2 - Investir dans la modernisation des établissements publics : rénovation, sécurisation des abords des établissements, équipements numériques et sportifs, végétalisation, aménagement des espaces communs, aménagement des locaux et équipements facilitant l'accueil de toutes et tous et de meilleures conditions d'apprentissage.

3 - Prioriser le développement du réseau des internats publics, en lien avec les filières existantes (et à créer) et les besoins d'orientation des élèves.

4 – Adapter les réseaux de transport en priorisant l'accès aux établissements publics et en améliorant le maillage territorial.

5 - Accorder aux directeurs-trices d'école publique davantage de moyens (humain, temporel, etc.) pour assurer la promotion de leur école, le dialogue avec les familles et le pilotage des projets pédagogiques et éducatifs.

### *Revoir la réglementation pour éviter la concurrence déloyale des établissements privés*

#### **Préconisations E :**

1 – Faire respecter le conditionnement du financement public de l'enseignement privé au respect des mêmes obligations que celles imposées à l'enseignement public.

2 - Plafonner les aides publiques versées aux établissements privés afin de garantir l'équité budgétaire en précisant certains textes réglementaires (loi Astier, loi Falloux, loi Carle...)

2bis - Interdire toutes les aides publiques aux établissements privés en dehors du financement de l'enseignement.

2ter – Abroger la loi Debré et toutes les lois permettant d'accorder de l'argent public aux établissements privés<sup>60</sup>.

---

<sup>60</sup>Les préconisations 2 proposent trois niveaux de restrictions budgétaires, allant *crescendo* pour sortir de la loi Debré et répondant ainsi aux

- 3 – Contrôler l'utilisation effective des fonds publics par les établissements privés.
- 4 – Mettre en œuvre les mécanismes de sanction allant jusqu'à la suspension du contrat d'association ou la fermeture, en cas de manquements graves et répétés des établissements privés.
- 5 - Aligner les rythmes scolaires du privé sur ceux de l'École publique, sans possibilité d'y déroger.
- 6 - Promouvoir et développer la mixité sociale et scolaire dans l'ensemble des établissements, publics comme privés, en révisant régulièrement la carte scolaire.
- 7 – En intégrant le « besoin scolaire reconnu » dans les critères de planification académique, rendre transparente et communiquer la répartition des moyens alloués au privé.
- 8 - Octroyer aux établissements publics les dotations permettant d'ouvrir de nouvelles sections, options ou spécialités avant les établissements privés, sur un territoire donné.
- 9 – Aucune formation professionnelle ne peut ouvrir dans un établissement privé si elle n'est pas existante dans un établissement public du territoire.
- 10 – Permettre la réelle construction de l'esprit critique et la liberté de conscience des élèves accueillis dans les établissements privés en élargissant la loi de 2004 à tous les temps d'enseignements obligatoires au sein de ces établissements.

### *Mobiliser les familles*

#### **Préconisations F :**

- 1 - Redonner toute leur place aux familles dans la vie éducative notamment en les incluant davantage dans des projets pédagogiques tout au long de la scolarité, afin de renforcer leur confiance envers l'école publique.
- 2 - Promouvoir les élections scolaires, respecter et renforcer le rôle des représentants élus des parents dans le cadre des textes existants, faciliter leur implication.
- 3 - Travailler à l'équilibre entre efficacité, égalité et liberté éducative, dans une logique de « trilemme » assumé voire dépassé.
- 4 - Approfondir la connaissance des facteurs multiples qui influencent la réussite scolaire, pour adapter des politiques publiques éducatives pérennes.
- 5 – Solliciter et mobiliser les familles de l'école publique pour qu'elles deviennent des ambassadrices auprès des autres familles à la recherche d'informations concrètes et de conseils quant à leur vécu.

---

63 % d'opinions favorables des familles quant au financement de l'école privée uniquement par les familles qui en font le choix.

## Annexe 2 : liste des personnes auditionnées

20 janvier 2025 : **Youssef Souidi**, Docteur en Sciences Economiques - Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales / Paris School of Economics - Auteur "*Vers la sécession scolaire ? Mécaniques de la ségrégation au collège*" (Fayard, 2024)

27 février 2025 : **Pierre-Marie Menger**, professeur au collège de France, directeur d'études à l'EHESS et responsable du colloque « *stratégies éducatives des familles* » qui a eu lieu au collège de France le 17 décembre 2024

5 mars 2025 : **Emilie Kuchel**, adjointe au maire de Brest et présidente du RFVE

12 mars 2025 : **Pierre Mathiot**, professeur en sciences politiques à Sciences Po Lille et ex directeur, coordinateur du comité technique « égalité et équité scolaire » au sein du conseil de l'évaluation de l'École

17 mars 2025 : **Martine Cohen**, sociologue émérite au Groupe Sociétés, Religions, Laïcités du CNRS et **Alexis Da Silva**, journaliste et auteur du livre « *Quand des écoles privées confessionnelles font leur loi* »

30 avril 2025 : **William Marois**, professeur de sciences économiques à l'université d'Orléans, président de l'université de 1987 à 1992 puis, de 1992 à 2022, recteur dans six académies : Nancy-Metz, Rennes, Montpellier, Bordeaux, Créteil et Nantes, président de l'AFAE (Association Française des Acteurs de l'Éducation).

21 mai 2025 : **Laurent Fontenelle**, président durant plusieurs années du collectif de parents pour l'ouverture d'un lycée public à Ploermel (ouvert à la rentrée 2023) et **Marina Giet**, Présidente du collectif de parents de Beaupreau pour l'ouverture d'un collège public.

## Annexe 3 : liste des verbatims recueillis dans les cahiers de doléances

(nous avons laissé ici les coquilles)

084 VAUCLUSE	Pernes les Fontaines	Pour son passage en seconde professionnelle, aucune 2nde pro SAPAT de la région n'a accepté ma fille car il y avait très peu de place. Elle était sur liste d'attente. J'ai choisi a mon grand regret une école privée plutôt que le redoublement malheureusement le retour dans le public les années suivantes s'avère quasi impossible.
076 SEINE MARITIME	Le Havre	Pas de collège public de secteur pour mon quartier, car fermé à la fin des années 90. À 10 ans, deux bus ou 40 min de marche, pour aller vers la périphérie de la ville, deux quartiers plus loin ? Le collège privé est à 400m, lui. Ce n'est pas un vrai choix.
063 PUY DE DOME	Clermont Ferrand	J'ai laissé mes enfants en primaire dans mon quartier dans le public mais au collège le niveau est vraiment limite et je ne sens pas les enfants en Sécurité surtout les filles
091 ESSONNE	Sainte Geneviève des Bois	Mon enfant étant née en janvier, sa scolarisation dépendait de l'accord du Maire. Celui-ci a refusé l'inscription de mon enfant alors même que des places étaient disponibles dans l'école.
069 RHONE	LYON 08	Je suis très attachée à l'école laïque pour moi. Néanmoins : niveau d'apprentissage insuffisant pour tous et a fortiori pour les enfants ayant des facilités et/ou qui visent des études supérieures, incivilités nombreuses, absences régulières de professeurs (les parents concernés indiquent qu'il n'y a quasiment pas une semaine où l'emploi du temps est assuré complètement
085 VENDEE	La Roche sur Yon	Grèves à répétition (école, accueil, cantine) qui rend compliqué la conciliation avec une activité professionnelle des 2 parents. Ecole éloignée du domicile. Ecole peu enclin à soutenir les difficultés scolaires mineures (en laissant entendre que certains élèves sont plus en difficultés). Donc que celles de votre enfant on les connaît mais on ne peut pas s'en occuper et travailler dessus
094 VAL DE MARNE	Fontenay sous bois	De nombreux enfants des écoles maternelles et primaires de Fontenay sous bois sont contraints d'aller dans le privé, à cause du périscolaire, très souvent en grève car sous-payé... par la mairie. La mairie par pur dogmatisme ne souhaite pas mettre d'alternative en place pour les parents car elle juge le gouvernement responsable alors que c'est elle qui paie ses agents. Les parents paient les pots cassés et sont obligés d'aller ailleurs quand ils n'ont pas de solution de garde.

005 HAUTES ALPES	Villar saint pancrace	Harcèlement dans l'école publique communale avec défaillance de la directrice. Inspecteur averti. 12 enfants descolarisés pour cette raison et rescolarisés vers la seule possibilité : école privée
005 HAUTES ALPES	Villar saint pancrace	Harcèlement des adultes puis dans un second temps des élèves envers mon fils autiste asperger.
044 LOIRE ATLANTIQUE	Saint-Nazaire	Arguments du proviseur: - il n'y a pas de place, nombre d'élèves par classe déjà conséquent - liste d'attente déjà conséquente pour postuler dans l'établissement - les élèves redoublants ne sont pas prioritaires - bascule d'un établissement privé à un établissement public. Discours sur le manque de moyen financier de l'établissement public par rapport au privé...(?)
044 LOIRE ATLANTIQUE	VALLONS DE L'ERDRE	Alors que le collège public est plus près géographiquement, il est plus facile dans notre secteur d'aller au collège privé du fait de l'organisation des transports scolaires par la région et son service ALEOP.
034 HERAULT	Montpellier	Nombreuses défaillances au sein de l'école maternelle : aucune gestion des conflits, absence de protocole de protection d'enfants ayant subi des pénétrations digitales, viol autrement dit et d'accompagnement des enfants auteurs (également en danger), aucune communication, stigmatisation, punitions, enfant autiste tapé par sa maîtresse et parents ne parlant pas la langue et ne maîtrisant pas les codes sociaux rembarrés, harcèlement... Bref, tant à dire pour notre première année ici !
044 LOIRE ATLANTIQUE	LA CHAPELLE SUR ERDRE	Quand mon fils a voulu faire un bac pro vente, il n'y avait plus de places dans le lycée public. La moulinette Education Nationale ne lui a pas permis d'avoir une place, malgré sa moyenne générale de 14. Des secteurs en tension empêchent les parents de choisir le public.

056 MORBIHAN		<p>Dans le Morbihan, l'école privée est présente dans toutes les communes. L'école publique en revanche, existe sur un secteur réunissant plusieurs communes.</p> <p>Je réside dans une commune ne disposant que d'une école privée. L'école publique étant dans la commune voisine, je dois donc payer le tarif "hors commune".</p> <p>Mon élu m'a expliqué qu'il ne participera pas aux frais cantine offrant déjà ce service à "son école" (que je rappelle est privée).</p> <p>Je n'ai pas la chance de bénéficier de tarifs selon le quotient familial donc, l'école publique me coûterait plus de 20€ par mois de plus qu'en école privée (coût Ogec compris !!).</p> <p>On peut évoquer le sujet des transports scolaires : 1 le matin et 1 le soir... A nous d'adapter nos horaires de travail pour éviter de laisser nos enfants de 3&lt;&gt;10 ans seuls dans la rue.</p> <p>L'accessibilité de l'école publique dans le Morbihan est un luxe que peu de parents peuvent s'offrir.</p>
056 MORBIHAN	Nivillac	Il n'y a pas de collège publique à Nivillac. Le plus proche est à 20 km. Les enfants doivent prendre le bus le matin à 7h05, dès la sixième.
056 MORBIHAN	SAINT GUYOMARD	Pas d'école disponible dans la région pour la spécialisation choisie (animation 3D)
056 MORBIHAN	Questembert	Il n'y a pas de filiaire STD2A en Morbihan. Mon fils a candidaté dans un lycée publique dans les cotes d'armor. Il était sur liste d'attente, mais n'a pas été pris. Nous avons donc dû nous rabattre sur un lycée privé. Ce lycée est au domicile le plus proche de chez nous alors qu'il est situé à 2h de route.

056 MORBIHAN	Pleucadeuc	<p>Extrait d'un témoignage reçu sur la messagerie de la FCPE du Morbihan, de parents souhaitant une école publique dans leur commune :</p> <p>"Parents agriculteurs de deux enfants, nous avons mis notre fils aîné, actuellement en CP, dans l'école privée de la commune. En effet, au vu de notre métier, le service de bus est obligatoire et ce dernier n'est pas adapté pour rejoindre l'école publique sur la commune voisine.</p> <p>Lors des trois premières années de scolarisation de notre fils nous avons eu quelques problèmes à échanger avec le chef d'établissement et avons été invités à changer d'établissement scolaire, nous incitant fortement à rejoindre le public.</p> <p>Pour information, actuellement notre fils prend un minibus à 8h31 afin d'être présent à l'école à 8h45. Si demain nous devions le scolariser à l'école publique, il lui faudrait prendre un bus environ une heure plus tôt et effectuer un changement de bus au bourg de notre commune, de nuit. Ce qui nous semble beaucoup demander à un petit garçon de 5 ans et dès la rentrée prochaine à son frère de moins de 3ans."</p>
056 MORBIHAN	THEIX-NOYALO - Le gorvello	<p>Je ne suis pas empêché mais je dois décider, du fait des implantations majoritaires privées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour l'école primaire, si je dois quitter le lieu-dit et faire 5km, j'ai le choix</li> <li>- pour le collège, si mon enfant prend le bus et perd 45mn de sommeil chaque jour, pour pouvoir aller dans le public</li> </ul>
056 MORBIHAN	Plumergat	<p>Ma fille passe en 1ère. Elle souhaitait faire une STI2D. Son lycée actuel propose cette filière mais avec 3 domaines au lieu des 4. Comme c' est le domaine architectural qui l' intéresse nous avons été obligé de l' inscrire dans le lycée privé le plus proche qui propose bien les 4 domaines. Ce n' était pas notre choix de départ et c' est bien regrettable.</p>
056 MORBIHAN	Saint-Avé	<p>L'enseignante nommée était une commerciale des assurances parlant breton.Aucun diplôme. Une classe unique du CP au CM2 donnée à cette personne non qualifiée.Quel mépris. C'est indécent. Ecole Julie Daubié de Saint-Avé rentrée scolaire 2011.</p>
056 MORBIHAN	Meucon	<p>Nous avons été obligé de mettre notre fils dans le privé car la filière qu'il désirait en bac pro n'existait pas à Vannes.</p>
046 LOT	Viazac	<p>Pas de bac pro photo proche de chez nous. Ayant un Tsa, pour que notre fils puisse reprendre sa scolarité après 2 ans d école à la maison, il fallait lui trouver une filière répondant à son centre d intérêt spécifique ( audiovisuel)</p>
085 VENDEE	Beaufou	<p>Habitant dans une commune où il n'y a aucune école public, il n'y a aucun transport pour une école public dans une commune voisine donc très compliqué d'emmener ces enfants dans une école publique</p>

002 AISNE	Tergnier	Refus de compréhension et d'adaptation aux handicaps et aux besoins spécifiques
069 RHONE	Lyon 6	Mon fils s'est fait harceler car il aime la danse classique, l'opéra, il a un prénom original. Il s'est fait battre, mordre et autre réjouissance. Nous avons trouvé une école privée à deux kilomètres du domicile.
056 MORBIHAN	pleucadeuc	<p>En septembre 2024, nous avons voulu mettre notre fils en publique.</p> <p>Obc : pas de bus (ou alors très tôt avec changement dans le bourg de nuit... pour un élève de primaire)</p> <p>En mai 2025 demande de création d'arrêt dans les temps, demande de transport faite aussi dans les temps</p> <p>Juillet 2025. Obc même réponse que l'année passé.</p> <p>La mairie : ça va être compliqué.... ca peut prendre des années pour avoir un arrêt.</p> <p>Appels multiples, obc, mairie. Rdv avec mr molac député.</p> <p>Un parcours du combattant mais notre fils est enfin au publique.</p> <p>Depuis nous entendons : mais vous avez un transport? Nous on a scolarisé au privé parce qu'il nous a été rapporté qu'il y avait un changement.</p>
022 COTES D ARMOR	Trébeurden	<p>En mai, ma fille a demandé les lycées public de Tréguier (pour pouvoir suivre la spécialité arts plastiques en 1ère) puis de Lannion (notre lycée de secteur). Au cours du mois de juin, elle a eu peur de sa vie à l'internat et a souhaité inverser ses choix.</p> <p>L'administration du collège a dit d'attendre l'affectation. Elle a été affectée à Tréguier et le recours pour revenir à Lannion a été refusé. Elle a fait sa rentrée au lycée privé de Lannion.</p> <p>Elle a pu finalement revenir au lycée public 15 jours après la rentrée au prix de l'abandon des ses options (arts plastiques et section euro). Pour faire ce changement, sa mère et moi avons contacté le service de scolarité du lycée de Lannion, le principal de son collège d'origine, la psy EN, les services académiques. Notre fille était proche de la déscolarisation, elle ne voulait plus aller dans le lycée privé. Nous nous sommes rendus au lycée de Lannion et avons pu être reçu par la proviseure du lycée de Lannion qui a pu trouver une place suite à des départs d'élèves après la rentrée.</p>

056 MORBIHAN	Vannes	<p>Témoignage reçu par la FCPE du Morbihan :</p> <p>"Nous habitons dans une commune limitrophe, nous avons demandé une affectation dans les 2 lycées publics de la ville en Terminale pour notre fille mais il semblerait qu'aucun des 2 n'ait la possibilité de la recevoir à cause d'une de ses options (SVT) pour laquelle ils seraient complets.</p> <p>On a du mal à comprendre que cela puisse être possible d'avoir un élève qui ne puisse être scolarisé dans un établissement public pour une histoire d'option."</p> <p>Quatre jours plus tard :</p> <p>"Nous avons finalement trouvé une place de dernière minute dans un lycée privé mais la situation nous semble tout de même aberrante, ils nous proposaient seulement de changer son choix d'option ce qui aurait mis en péril son orientation post-bac en particulier sur Parcoursup.</p> <p>J'espère juste que d'autres élèves ne sont pas contraints de prendre ce genre de décision inacceptable, régulièrement.</p> <p>Merci d'avoir pris le temps de me répondre, pour notre part le soulagement est d'avoir évité la déscolarisation de notre fille."</p>
--------------	--------	--

## Annexe 4 : Les enseignements de l'enquête IFOP

Pour les résultats complets et la présentation faite lors du colloque, voir sur le site du CNAL : [Colloque du CNAL : Choisir l'Ecole publique ! – CNAL](#)



*Etude Ifop pour le Comité National d'Action Laïque (CNAL), menée auprès d'un échantillon de 1 000 parents d'élèves, représentatif de la population française des parents d'enfants scolarisés, âgée de 18 ans et plus (dont 777 parents d'élèves dans le public et 223 parents d'élèves dans le privé). Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 25 juin au 7 juillet 2025.*

### I. Dans un contexte de baisse du soutien à l'enseignement privé, les Français rejettent majoritairement son financement public

#### **1) En 2025, moins des deux tiers des Français (63%) soutiennent le principe d'un enseignement privé en France, contre 71% en 1983**

Le principe d'un enseignement privé en France n'est pas contesté mais son assise dans l'opinion s'érode sensiblement si on compare le soutien dont il dispose aujourd'hui (63%) à celui qu'il avait au moment de la mobilisation pour la défense de l'école libre (71% en 1983) - dernier grand moment où son existence fut l'objet d'un débat public.

Ainsi, les trois quarts des parents (73%) souhaitent scolariser leur enfant dans le secteur public. Seuls les parents catholiques pratiquants sont une minorité à souhaiter scolariser leur enfant dans le public (48%), ainsi que les parents ayant eux-mêmes été scolarisés uniquement en école privée (30%).

#### **2) Seuls 28 % des parents jugent normal que l'État finance l'enseignement privé, une proportion en forte chute depuis 1983 (-25 points)**

Si l'existence de l'école privée n'est pas remise en cause, le principe de son financement public est, lui, rejeté par une large majorité de parents : 60% des parents d'élèves interrogés estiment que c'est aux familles d'en assumer la charge financière. À l'inverse, ils ne sont plus qu'un sur quatre (28%) à estimer « qu'il est normal que l'État finance l'enseignement privé », soit une proportion deux fois plus faible qu'il y a une quarantaine d'années (53% en 1983). Les parents ayant leur enfant dans le privé sont plus divisés : 48% trouvent normal que l'Etat finance l'enseignement privé, quand 42% pensent que les familles faisant ce choix en assument le coût.

## II. Une demande de renforcement des contrôles des écoles privées presque unanime

### **3) Huit parents d'élèves sur dix (79%) soutiennent une accentuation des contrôles pédagogiques et financiers des établissements privés**

Cet effondrement du soutien au principe d'un financement public de l'école privée va de pair avec la volonté d'un renforcement du contrôle financier de l'État, un quasi-consensus se dessinant autour de l'instauration de sanctions en cas de non-respect des termes du contrat passé avec l'Etat (81%), voire la suppression du financement public (77%) et, dans une moindre mesure, de le moduler selon des critères de mixité scolaire (69 %) ou sociale (65%).

### **4) Une majorité de Français (60%) s'oppose au fait qu'un enseignant puisse faire une prière avec ses élèves sur ses heures de classe, même dans les établissements privés religieux**

Ce souhait d'un plus grand respect des conditions qui lient les établissements privés sous contrat à l'État affecte aussi d'autres domaines comme le respect de la neutralité religieuse en classe : 60% des Français sont opposés à la prière pendant les heures de classe dans les établissements privés religieux. Le nouveau secrétaire général de l'enseignement catholique, Guillaume Prévost, qui s'était attiré des critiques après des déclarations en faveur de la prière en classe, n'est d'ailleurs soutenu que par une courte majorité de parents d'élèves du privé : 42% d'entre eux s'opposent à l'idée que le temps de prière empiète sur le temps scolaire.

### **5) Les deux tiers des parents d'élèves jugent les contrôles des écoles privées concernant les violences sur les élèves insuffisants**

De même, une large majorité de parents expriment le souhait d'un plus grand contrôle des établissements privés en ce qui concerne les contrôles en matière de violences physiques ou psychologiques entre élèves (68%), de violences sexuelles envers ou entre élèves (67%) et de violences du personnel enseignant (64%). Les parents d'élèves dans le public sont bien plus nombreux à considérer ces contrôles comme insuffisants que ceux du privés (respectivement +19, +22 et +14 points).

Une majorité de parents trouvent également insuffisants les contrôles concernant le respect des programmes en matière d'éducation sexuelle (53%) ou de transmission des valeurs de la République (52%).

## III. Des priorités de réformes nettes et une attractivité réelle de l'école publique... mais une réussite sous-estimée

### **6) Les priorités pour réformer l'école publique font consensus : 93% des parents d'élèves considèrent qu'il est urgent d'améliorer la sécurité et la discipline**

Derrière cet impératif, la plupart des parents d'élèves souhaitent aussi améliorer la qualité des

enseignements (88 %) et des locaux (84 %). Par ailleurs, près d'un parent sur deux (47 %) souhaite intégrer le privé au service public, un taux qui monte à 52% chez les parents ayant leur enfant dans le privé, signe d'une attente d'alignement sur les standards publics.

**7) Si la qualité de l'enseignement est le critère principal des parents dans le choix d'établissement de leur enfant (78%), des différences émergent : le public paraît plus accessible, quand le privé semble plus axé sur la réussite...**

Les facteurs d'attractivité des établissements scolaires sont d'abord la qualité de l'enseignement (78%), suivi par le bien-être des élèves (73%), et de leur sécurité (71%).

On note cependant de réelles différences entre les parents qui souhaitent placer leurs enfants dans le public, et ceux qui préféreraient les mettre dans le privé. Ainsi, les parents souhaitant mettre leur enfant dans le privé portent davantage d'attention à la qualité de l'enseignement (85% contre 75% pour les parents qui souhaitent mettre leur enfant dans le public), à la sécurité (79% contre 68%), au suivi des élèves (79% contre 67%) ainsi qu'aux absences non remplacées des professeurs (72% contre 54%). A l'inverse, les parents d'élèves qui souhaitent mettre leur enfant dans le public accordent davantage de poids aux aspects pratiques : ils sont 57% à trouver déterminant la proximité de l'école avec leur domicile (contre 42%), les facilités de transports (54% contre 41%), et le coût global de la scolarisation (53%, contre 37%).

**8) ... Malgré les chiffres officiels consacrant l'école publique !**

Les parents qui souhaitent mettre leur enfant dans une école privée sont 63% à trouver déterminant le niveau des élèves et leur taux de réussite aux examens, alors même que, selon les chiffres officiels du ministère de l'Education les établissements publics apportent davantage de réussite aux élèves que le privé. Plus des deux tiers des parents (70%) des parents déclarent d'ailleurs ignorer ce fait.